



FAQ TPE/PME
Programme « Baisse les watts »

Ce document est destiné à un usage interne des porteurs et partenaires associés au Programme Baisse les Watts. Si les éléments y figurant peuvent être repris à des fins d'information et de communication orale, ce document n'a pas vocation à être diffusé en l'état.

Ce document accompagne et complète le document « BLW EDL TPE-PME » qui comporte l'ensemble des messages et éléments de langage servant de base pour des communications diffusées en interne et en externe sur le programme Baisse les Watts.

AGENDA

1. Général – Programme BLW **3**

- Pourquoi le programme Baisse les Watts ?
- Qu'est-ce que Baisse les Watts ?
- Quels sont les objectifs du programme ?
- Quelles énergies sont prises en compte dans le programme ?
- A qui s'adresse le programme ?
- Quelles filières métiers sont concernées ?
- Quels sont les bénéfices du programme pour une TPE/PME ?
- Qu'est-ce que le Carnet de bord Energie ?
- Qu'est-ce que l'accompagnement personnalisé ?
- Qu'est-ce que le programme de formation ?
- Quand démarre le programme ?
- Combien de temps dure le programme ?
- Quelles sont les prochaines étapes du lancement du programme ?

2. Modalités d'inscription et de suivi TPE/PME **8**

- Comment s'inscrire à Baisse les Watts ?
- Quand peut-on s'inscrire à Baisse les Watts ?
- Comment bénéficier de l'accompagnement Baisse les Watts ?
- Une fois inscrit, quand et comment démarre un parcours d'accompagnement ?
- L'accompagnement Baisse les Watts se fera-t-il à distance ou en présentiel ?
- Combien de temps l'accompagnement par un conseiller au téléphone prend-il ?
- Combien coûte Baisse les Watts ?

- Ce programme donne-t-il le droit à des aides financières ?
- Suivre ce programme est-il obligatoire ?
- Ce programme est-il obligatoire pour obtenir des aides ?
- Certaines entreprises ont-elles déjà bénéficié du programme ? Quels sont leurs retours ?
- Comment contacter Baisse les Watts ?

3. Partenaires

10

- Qui sont les porteurs associés du programme Baisse les Watts
- Que signifie être partenaire Baisse les watts ?
- Quels sont les bénéfices à devenir partenaires ?
- Comment peut-on devenir partenaire du programme Baisse les Watts ?
- Quel niveau de mobilisation attendu des partenaires ?
- Quelles règles de communication doivent être respectées ?
- Quel est le contenu communicable auprès des TPE/PME ?

1. Général – Programme BLW

Pourquoi Baisse les Watts ?

Face à un contexte énergétique tendu (hausse des prix généralisées, factures énergétiques explosant, tensions sur le système d’approvisionnement), les TPE-PME développent une véritable appétence pour le sujet de l’énergie. Actuellement, 84% des PME considèrent qu’il est important de réduire leur consommation d’énergie. Bien que la volonté de passer à l’action soit croissante chez les TPE-PME, 63% d’entre-elles envisageant la mise en œuvre d’actions d’économies d’énergie dans les 5 prochaines années, ces dernières font face à un manque de connaissance et de savoir-faire. Aujourd’hui, 80% des TPE-PME ne connaissent pas précisément leur contrat d’abonnement énergétique et 24% déclarent même ne pas savoir comment faire des économies d’énergie (manque de ressources, informations et accompagnement).

Qu’est-ce que Baisse les Watts ?

Baisse les Watts est un programme CEE, gratuit, visant à accompagner les TPE/PME dans un parcours de sensibilisation et de formation à la sobriété énergétique pour développer leur prise de conscience, leur maîtrise et leur autonomie en matière de consommations d’énergie.

Quels sont les objectifs du programme ?

Conduire au moins 245 000 TPE/PME à ouvrir un « Carnet de Bord Energie », outil digital permettant de piloter leur consommation d’énergie et de bénéficier des conseils pour réduire leur facture

Accompagner dans la durée au moins 61 000 TPE/PME dans un parcours de sensibilisation-formation adapté aux spécificités de leur métier.

Quelles énergies sont prises en compte dans le programme Baisse les Watts ?

Tous les types d’énergies sont concernés : électricité, gaz, fioul, GPL, RCU (Réseau de chaleur urbain)

A qui s'adresse le programme Baisse les Watts ?

Baisse les Watts s'adresse en priorité aux TPE & PME (< 250 salariés, CA annuel < 50 M€ ou un bilan annuel < 43M€) faisant partie d'une des 14 filières métiers identifiées.

Les entreprises d'autres filières (ou n'étant pas une TPE/PME) et souhaitant s'inscrire peuvent le faire via le formulaire d'inscription sur www.baisselleswatts.fr, leur candidature sera étudiée au cas par cas et elles seront recontactées par un conseiller Baisse les Watts pour étudier leur situation

Quelles filières métiers sont concernées ?

14 filières métiers ont été identifiées comme prioritaires.

- Entreprises de services (Agences, conseil, assurances, comptable, ...)
- Cafés & restaurants (Cafétérias, restaurants traditionnels & rapides, débit de boisson, ...)
- Hébergements (Hôtels, campings, locations touristiques, ...)
- Artisanat alimentaire (Boulangers, pâtisseries, bouchers, traiteurs, ...)
- Grands commerces alimentaires (Supermarchés, hyper marchés, multi-commerces, ...)
- Petits commerces alimentaires (Alimentations générales, supérettes, épicerie, ...)
- Vente de produits non alimentaires (Electroménager, meubles, vêtements, pharmacies, concessionnaires, ...)
- Services de proximité (Réparation, garagistes, soins, blanchisseries, ...)
- Entrepôt (Entreposage & stockage, vente à distance, ...)
- Commerce de gros B2B (Commerce interentreprise alimentaire, biens, matériaux, ...)
- Enseignement (Ecoles primaires, secondaires, supérieures, recherche & développement)
- Santé (Médecins, hôpitaux, hébergement médicalisés & sociaux)
- Sport, culture, loisirs, équipements collectifs divers (Installations sportives, art, musées, production films, parcs, déchets)
- Transports (Routiers, ferroviaires, fret, maritime, taxi, déménagement)

Quels sont les bénéfices du programme pour une TPE/PME ?

Programme gratuit pour l'entreprise comprenant :

- Un Carnet de bord Energie qui permet de piloter sa consommation d'énergie par équipement et d'identifier des leviers d'économies d'énergie dès les premières mises en application des écogestes.
- Un accompagnement personnalisé avec le suivi régulier d'un conseiller expert
- Un programme de formation, adapté à sa situation et modulable selon ses disponibilités (séances en présentiel ou formation e-learning) pour avancer à son rythme.

Qu'est-ce que le Carnet de bord Energie ?

Le Carnet de bord Energie permet de suivre sa consommation d'énergie, de visualiser les économies d'énergie à réaliser et propose un plan d'actions concret pour réduire la consommation d'énergie (au global et pour chacun de ses

équipements). Il permet de suivre dans le temps la baisse de sa consommation d'énergie, grâce aux actions proposées dans ce plan d'action.

Qu'est-ce que l'accompagnement personnalisé ?

Les bénéficiaires du programme seront accompagnés de formateurs et conseillers tout au long du parcours. Cet accompagnement permet d'identifier les besoins propres à chaque TPE-PME et de proposer des actions d'économies d'énergies pertinentes. L'accompagnement se fera à distance par téléphone. Une approche différenciée et spécialisée selon les besoins des bénéficiaires (filière, niveau de maturité...) en termes de contenu de formation et modalité pédagogique choisie sera mise en place.

Qu'est-ce que le programme de formation ?

Baisse les Watts propose un parcours de formation modulable : il sera possible de choisir entre un accompagnement à distance (e-learning, MOOC, podcast, ...) ou un accompagnement en présentiel.

Le format et contenu définitifs des formations sont encore en cours de construction à ce stade. Le parcours de formation abordera entre autres les enjeux énergétiques, les leviers de réduction de la consommation et les moyens concrets pour passer à l'action

Quand démarre le programme Baisse les Watts ?

Le lancement officiel du programme aura lieu fin **novembre 2022**. Il est possible de se préinscrire dès maintenant sur www.baisselleswatts.fr. Et ainsi d'être tenu informé par e-mail du lancement opérationnel du programme.

A partir de novembre 2022, les inscrits auront accès à un Carnet de bord Energie ainsi que l'accompagnement d'un conseiller. Les formations démarreront au T1 2023.

Combien de temps dure le programme Baisse les Watts ?

Le programme prendra fin le 31 décembre 2025.

Elles sont libres d'avancer à leur rythme suivant leurs contraintes

Quelles sont les prochaines étapes du lancement du programme ?

Préinscription disponible dès maintenant sur baisselleswatts.fr

Fin novembre 2022 : accès à un carnet de bord énergie sur la plateforme avec un accompagnement réalisé par des conseillers

T1 2023 : Accès à un parcours de formation et enrichissement du contenu de la plateforme

2. Modalités d'inscription et de suivi TPE/PME

Comment s'inscrire à Baisse les Watts ?

Les pré-inscriptions et inscriptions sont gratuites et possibles en ligne sur : www.baisseleswatts.fr. L'inscription se fera ensuite directement sur le plateforme en quelques minutes via l'ouverture d'un compte et la création d'un Carnet de bord Energie.

Quand peut-on s'inscrire à Baisse les Watts ?

Il est possible de se préinscrire dès maintenant sur www.baisseleswatts.fr. Et ainsi d'être tenu informé par email de la date officielle des inscriptions.

Comment bénéficier de l'accompagnement Baisse les Watts ?

Il suffit de s'inscrire sur la plateforme, ça ne prendra pas plus de 5 minutes. Un conseiller pour appellera pour faire le point sur vos besoins et les prochaines étapes

Une fois inscrit, quand et comment démarre un parcours d'accompagnement ?

Une fois l'inscription en ligne sur www.baisseleswatts.fr effectuée, l'adhérent recevra un e-mail de confirmation de son inscription expliquant les prochaines étapes. Chaque inscrit sera ensuite contacté par téléphone par un conseiller Baisse les Watts pour démarrer son programme d'accompagnement.

L'accompagnement Baisse les Watts se fera-t-il à distance ou en présentiel ?

Un accompagnement et un support à distance seront en tout temps accessible suivant les besoins de l'entreprise. La formation en revanche se fera sur un format hybride présentiel et distanciel sur la plateforme au choix de l'apprenant.

Combien de temps l'accompagnement par téléphone prend-il ?

L'accompagnement se compose des étapes suivantes : état des lieux des locaux (identification des équipements consommateur d'énergie, consommation énergétique), définition d'un plan d'actions adapté à la situation et suivi de ce plan d'actions. Cet accompagnement est sécable : chaque adhérent peut entamer les étapes précédemment mentionnées à son rythme.

Pour accompagner chaque inscrit, un conseiller téléphonique sera à sa disposition. Cet appel sera complété d'une formation. Les modalités exactes de cette formation ne sont pas encore définies à ce stade.

Combien coûte Baisse les Watts ?

Le programme Baisse les Watts est financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Il est gratuit pour les bénéficiaires. Les pré-inscriptions et inscriptions sont aussi gratuites.

Ce programme donne-t-il le droit à des aides financières ?

Le programme mettra en visibilité les aides auxquelles les adhérents sont éligibles mais ne financera pas directement leurs travaux. Grâce au programme, chaque inscrit sera informé des aides financières pour son projet et des démarches pour les obtenir. Le suivi du programme n'équivaut pas à un dossier administratif pour bénéficier des aides.

Suivre ce programme est-il obligatoire ?

Le suivi de ce programme n'est pas obligatoire, mais il permettra de faire des économies significatives d'énergie, et donc de réduire sa facture

Ce programme est-il obligatoire pour obtenir des aides ?

Actuellement, l'obtention d'aucune aide financière n'est conditionnée au suivi du programme Baisse les Watts.

Certaines entreprises ont-elles déjà bénéficié du programme ? Quels sont leurs retours ?

Le programme n'a pas encore été lancé, donc aucune entreprise n'en a pour l'instant bénéficié.

Comment contacter Baisse les Watts ?

Par e-mail à baisse.leswatts@laposte.fr.

Par téléphone : 01.81.69.81.92

3. Partenaires

Qui sont les porteurs associés du programme Baisse les Watts ?

Le programme est une initiative du Ministère de la Transition énergétique à travers le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Il est porté par le groupe La Poste, en partenariat avec sa filiale Economie d'Energie.

Les porteurs associés sont : Energies Demain, CCI France, CMA France.

Il bénéficie également du soutien officiel de l'ADEME.

EDF & Auchan Energies sont les financeurs du programme.

Que signifie être partenaire Baisse les watts ?

Le partenariat Baisse les Watts consiste à s'appuyer sur les relais de communication (canaux digitaux et non digitaux, événements, ...) d'un réseau de partenaires institutionnels et privés pour gagner en visibilité auprès de la cible TPE/PME et ainsi maximiser le nombre de visites et d'inscrits sur la plateforme.

Les partenaires disposent en retour d'une solution unique pour sensibiliser ses interlocuteurs, ses clients, ses collaborateurs aux enjeux de sobriété énergétique en plus d'un engagement fort et visible dans le plan de sobriété du gouvernement.

Ce partenariat se veut gratuit et non exclusif pour l'ensemble des partenaires.

Quels sont les bénéfices à devenir partenaires ?

- Un engagement fort dans la réussite du plan de sobriété énergétique du gouvernement annoncé le 6 octobre par le gouvernement
- Une solution différenciante et gratuite permettant à vos clients/interlocuteurs de réduire leurs factures et leurs potentielles difficultés financières
- Une visibilité offerte sur la plateforme BLW dans une section dédiée

Comment peut-on devenir partenaire du programme Baisse les Watts ?

- Définir les modalités de relais de communication en interne et valider avec La Poste
- Effectuer un suivi des audiences, trafic et leads générés
- Communiquer à La Poste le calendrier des opérations de communication

Quel niveau de mobilisation attendu des partenaires ?

- Le niveau de mobilisation du partenaire reste à discrétion. Le partenaire peut décider d'avancer seul pour proposer des relais de communication. LP peut également libérer du temps pour coconstruire avec le partenaire si besoin. Un retour sur le trafic généré et les leads apportés est souhaitable dans la mesure du possible

Quel est le contenu communicable auprès des TPE/PME ?

Un kit de communication sera à votre disposition relayer les messages clés et répondre aux questions des TPE/PME

- Page vitrine
- Motion design version 4min et version 2min pour les réseaux sociaux
- PDF présentation du programme
- Eléments de langage
- FAQ
- Exemple posts réseaux sociaux
- Visuels réseaux sociaux